

EXERCICE DE  
PLANIFICATION  
TABLE MÉTROPOLITAINE

*Bilan 2000-2001*  
*Plan d'action 2001-2002*

2001-03-14

## TABLE MÉTROPOLITAINE

Au carrefour de l'information sur le marché du travail de la Région Métropolitaine de Recensement (RMR), la Table métropolitaine a pour mission d'établir les problématiques métropolitaines du marché du travail et d'identifier des stratégies et des objectifs métropolitains en matière de main-d'œuvre et d'emploi.

À cet effet, la Table métropolitaine s'associe à différents partenaires du marché du travail et elle agit en complémentarité avec ces différents partenaires afin de développer des interventions plus structurantes et plus globales.

L'année 2000-2001 a été une année très riche en réflexions pour les partenaires de la Table métropolitaine. Ce fut une année consacrée au développement d'outils et de matériel d'information qui serviront de tremplin aux travaux de la Table métropolitaine.

Nous sommes fiers de vous présenter le bilan des activités de la Table métropolitaine pour l'année 2000-2001 ainsi que le plan d'action 2001-2002.

Bonne lecture.

**ROGER HÉBERT**  
Président de la Table métropolitaine

**RÉJEAN TURBIDE**  
Secrétaire de la Table métropolitaine  
Directeur général adjoint aux  
opérations - Emploi-Québec

# TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>1. INTRODUCTION</b>	1
1.1 Bref rappel.....	1
1.2 Contexte.....	1
1.3 Contenu du présent rapport.....	2
1.4 Arrimage avec le Plan d'action d'Emploi-Québec.....	2
<b>2. BILAN 2000-2001</b>	2
2.1 Établir la problématique du marché du travail de la RMR.....	2
2.2 Identifier les stratégies et objectifs métropolitains pour une harmonisation métropolitaine des plans d'action régionaux.....	4
A. Privilégier les actions.....	4
B. Identifier des stratégies de main-d'œuvre.....	4
2.3 Décider de l'utilisation des ressources.....	8
2.4 Collaborer avec les instances de développement.....	9
2.5 Aviser le Ministre de la stratégie métropolitaine.....	10
2.6 Autres activités.....	10
<b>3. PLAN D'ACTION ANNUEL 2001-2002</b>	11
3.1 Établir la problématique du marché du travail de la RMR.....	11
3.2 Identifier les stratégies et les objectifs métropolitains.....	12
3.3 Décider de l'utilisation des ressources.....	16
3.4 Collaborer avec les instances de développement.....	16
3.5 Aviser le Ministre.....	17
3.6 Autres activités.....	18

# EXERCICE DE PLANIFICATION DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 BREF RAPPEL

La Table métropolitaine a été créée en 1998 pour assurer la **concertation** sur les questions relatives à la politique active du marché du travail pour la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.

La Table métropolitaine vise principalement deux objectifs, soit :

- **Harmoniser** les initiatives reliées à la politique active du marché du travail des cinq régions du territoire métropolitain.
- Promouvoir la **concertation** et le **partenariat** dans la démarche d'identification des problématiques, de développement des stratégies et d'utilisation des ressources et des fonds disponibles.

La Table métropolitaine est composée de partenaires du marché du travail nommés par le Ministre. La Table métropolitaine doit travailler de concert avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Les mandats de la Table consistent à :

- Établir les problématiques du marché du travail de la RMR.
- Identifier les stratégies et objectifs métropolitains pour une harmonisation métropolitaine des différents plans d'action régionaux (PAR).
- Décider de l'utilisation des ressources.
- Collaborer avec les instances de développement.
- Aviser le Ministre de l'Emploi de la stratégie métropolitaine.

### 1.2 CONTEXTE

En 2000-2001, les partenaires de la Table ont mené une réflexion qui a principalement porté sur les mandats qui lui ont été confiés et ils ont mis en place des outils permettant de cheminer vers leur réalisation.

Cette réflexion a permis à la Table de recentrer ses activités sur la réalisation des mandats qui lui ont été confiés plutôt que d'être exclusivement axé sur l'approbation de projets. L'approbation de projets n'est qu'un outil à la disposition de la Table métropolitaine qui, malheureusement, a trop souvent été considérée comme une finalité.

Au cours de l'année 2000-2001, madame Hélène Côté a coordonné les travaux de la Table métropolitaine, jusqu'au début de l'été 2000. C'est elle qui a initié les travaux et qui a suggéré les mécanismes nécessaires à la réalisation des mandats. Suite à son départ, elle fut temporairement remplacée par monsieur Claude Marceau, assisté du directeur de la firme « Consultation S.A.R.I », monsieur Raymond Langevin.

En septembre 2000, monsieur Normand Malo a finalement pris la relève. Il travaille en étroite collaboration avec monsieur Roger Hébert, président de la Table, et monsieur Réjean Turbide, secrétaire de la Table et directeur général adjoint aux opérations.

### **1.3 CONTENU DU PRÉSENT RAPPORT**

Dans le rapport qui vous est soumis, nous ferons état, au point 2, des résultats, 2000-2001, des travaux de la Table métropolitaine directement liés au mandat ministériel 1998-2001.

Par ailleurs, les éléments du Plan d'action 2001-2002, contenus au point 3, doteront la Table métropolitaine d'outils indispensables qui favoriseront l'atteinte de sa pleine maturité.

### **1.4 ARRIMAGE AVEC LE PLAN D'ACTION D'EMPLOI-QUÉBEC**

Le bilan de la Table métropolitaine ainsi que son plan d'action présentent un souci d'arrimage avec les orientations stratégiques du Ministre ainsi que celles de la Commission des partenaires du marché du travail inscrites au Plan d'action annuel d'Emploi-Québec.

La Table métropolitaine a contribué et elle continuera à contribuer aux axes d'intervention du Plan, principalement, en maximisant sa contribution au niveau de l'information sur le marché du travail relative à la RMR de Montréal, en assurant une meilleure adéquation de l'offre de main-d'oeuvre, en renforçant le partenariat, en réalisant une évaluation de programme sur la pertinence et l'efficacité des projets approuvés par la Table depuis sa création afin de confirmer ou de réaligner ses interventions et en soutenant la planification régionale.

## **2. BILAN 2000-2001**

### **2.1 ÉTABLIR LA PROBLÉMATIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RMR**

*Résultats :*

#### **2.1.1 Publications :**

- Une étude sur le navettage de la population active « La zone métropolitaine de l'emploi ».
- Un profil détaillé des emplois et des professions de la population active occupée dans le territoire de la Région métropolitaine de Montréal.

Au milieu de mars 2001, la Table métropolitaine publiera une étude intitulée : « Regard sur le marché du travail de la RMR de Montréal - Données statistiques ».

La Table métropolitaine participe également aux travaux de la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail (DPIMT), pour la partie RMR, sur l'interprétation des données

prévisionnelles pour les secteurs d'activité économique et les métiers relatifs à ces secteurs.

### **2.1.2 Les investissements les plus significatifs :**

Au cours de l'année 2000-2001, la Table métropolitaine a financé plusieurs projets directement reliés à son mandat. Voici les plus significatifs :

- Bio-alimentaire

Il s'agit d'une table de concertation qui a pour mandat d'étudier les suites à donner aux problématiques de main-d'œuvre, tant au niveau de la distribution qu'au niveau de la transformation alimentaire. Ces problématiques ont été identifiées dans le diagnostic Zins Beauduchesne.

Il devrait en résulter le dépôt d'un projet métropolitain visant, entre autres choses, l'harmonisation de l'offre de formation dans ces secteurs.

- Techniques d'éducation en services de garde

Il s'agit d'un projet d'achat de formation en services de garde qui dépasse la capacité de formation et de paiement des unités d'Emploi-Québec. Il vise à augmenter le bassin de travailleurs disponibles dans ce secteur d'activité.

- Indicateurs de performance 2000

Il s'agit d'une étude qui compare les performances de Montréal avec 14 autres métropoles nord-américaines de plus de trois millions d'habitants dans les principaux secteurs de la haute technologie (technologies de l'information, bio-pharmaceutique et aérospatiale) afin de mettre en évidence les forces de la Métropole.

- Commerce électronique

Il s'agit d'une étude sur les problématiques de main-d'œuvre reliées au commerce électronique et les impacts qui en découlent (réorganisation des unités de travail, nouvelles fonctions, approches stratégiques de développement des entreprises, impact sur le transport ...).

## 2.2 IDENTIFIER LES STRATÉGIES ET OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS POUR UNE HARMONISATION MÉTROPOLITAINE DES PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

### A. Privilégier les actions utiles au développement du marché du travail

*Résultat : Arrimage des plans d'action régionaux*

Dans le cadre des travaux de la Table sur l'arrimage des plans d'action régionaux, les directions régionales de Montréal, Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière se sont entendues pour entreprendre une action concertée en regard des secteurs d'activité économique relatifs aux produits métalliques, au transport et au matériel de transport. La thématique des technologies de l'information et des communications a également été retenue. Les directions concernées par la clientèle immigrante ont également convenu de développer des actions concertées. Les plans d'action régionaux 2001-2002 des directions concernées reflètent cette volonté de concertation.

Au cours de l'année 2001-2002, le comité d'arrimage sur les plans d'action régionaux continuera ses travaux dans une perspective plus large, soit celle d'un éventuel plan d'action métropolitain (PAM) pour l'année 2002-2003 ou l'année 2003-2004. À cet effet, les directions régionales devront avoir, à leur disposition, minimalement, les données de l'Enquête sur la population active (EPA) pour la RMR, la matrice de navettage RMR et un relevé des entreprises par centre local d'emploi (CLE).

En plus de favoriser des actions concertées sur des problématiques communes aux directions régionales touchées par la RMR, les travaux du comité d'arrimage devraient possiblement permettre aux directions régionales et à la Table métropolitaine d'être considérés par le comité de développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal comme des acteurs déterminants dans la planification du développement et de la formation de la main-d'œuvre.

### B. Identifier des stratégies de main-d'œuvre

*Résultats :*

#### 1. Les secteurs d'intervention privilégiés par la Table métropolitaine

La Table métropolitaine a également identifié quatre secteurs d'intervention privilégiés; bio-alimentaire, nanotechnologies, optique-photonique et commerce électronique.

- Bio-alimentaire

Suite au dépôt de l'étude sectorielle sur les problématiques de main-d'œuvre dans les industries de la distribution et de la transformation alimentaire, étude réalisée par la firme **Zins Beuchesne**, à la demande de la Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle, la Table métropolitaine finance

une étude de faisabilité (55 000 \$) qui vise à identifier des pistes de solution.

Il s'agit essentiellement d'une table de concertation qui a pour mandat d'évaluer la possibilité de développer une action concertée et complémentaire entre les intervenants du secteur bio-alimentaire (industries, tables bio-alimentaires, établissements de formation, directions régionales d'Emploi-Québec...) en vue de résoudre les problèmes de recrutement, de formation et de rétention des employés.

Si la Table de concertation arrive à démontrer la capacité de l'industrie et des intervenants de se concerter, la Table métropolitaine recommandera le financement d'un projet métropolitain visant le développement de la culture de formation et le développement de divers contenus de formation sur mesure adaptée aux besoins identifiés.

Ainsi, si l'étude est concluante, la Table aura eu une action déterminante sur l'ajustement de la problématique de main-d'œuvre dans le secteur bio-alimentaire.

- Nanotechnologies

Lors du congrès de mai 2000, le Conseil de la science et de la technologie a identifié les nanotechnologies comme étant un secteur en émergence qui aura une portée stratégique pour le Québec, d'ici 10 ans. *(Le terme générique « nanotechnologie » regroupe un ensemble de théories et de techniques révolutionnaires qui visent à manipuler ou à fabriquer des objets de taille comparable à celle des atomes. La nanotechnologie a déjà et, aura dans le futur, de plus en plus d'impact sur les technologies de l'information, l'aérospatiale, le bio-médical, la défense nationale et sur tout ce qui se conçoit par miniaturisation).*

Le Ministère de la recherche, de la science et de la technologie identifie également, dans son document de consultation intitulé « Pour une politique scientifique du Québec », que les nanotechnologies est un secteur en émergence dont les percées technologiques sont susceptibles de provoquer une véritable révolution et des retombées majeures dans des secteurs aussi diversifiés que la médecine, les technologies de l'information, les technologies manufacturières, la chimie, l'optique, etc...

Les recherches que nous avons effectuées sur Internet indiquent que les nanotechnologies provoqueront, au cours des dix prochaines années, un développement de l'emploi plus fulgurant que celui qui a été généré, au cours des dix dernières années, par les technologies de l'information. Il faudra donc être prêt.

Le Québec, particulièrement la RMR, dispose de chercheurs de très haut calibre dans ce domaine qui développent des techniques qu'ils font breveter en matière de nanotechnologie, mais qu'ils ne peuvent exploiter et mettre en production car ils ne disposent pas de personnel suffisamment qualifié dans ce domaine.

Rappelons que l'industrie des nanotechnologies est presque inexistante au Québec, alors que nous disposons d'un pool de chercheurs chevronnés.

Depuis décembre 2000, la Table métropolitaine effectue une recherche documentaire sur ce besoin dont les résultats susciteront des actions pour l'année 2001-2002.

- Optique-photonique

Au Québec, l'industrie de l'optique-photonique connaît un important essor. À cet effet, l'exemple de la compagnie ITF qui est passée de 120 employés à 560 employés, en moins de 18 mois, est assez éloquent.

En novembre 2000, l'industrie comptait près de 28 000 travailleurs dont 20 000 dans l'Outaouais, 6 100 à Montréal et 1 400 à Québec.

Puisque dans plusieurs domaines, la recherche et le développement sont suffisamment avancés pour permettre le passage à la production et à l'embauche du personnel, l'industrie prévoit, d'ici deux ans, un apport de plus de 4 000 nouveaux travailleurs, principalement de niveau manœuvre. Le comité sectoriel de la main-d'œuvre des technologies de l'information et des communications nous informe que des formations, d'une durée variant de 10 à 14 semaines, ont été développées et qu'elles permettent l'accès à des emplois permanents dans l'industrie.

Suite à la présentation du 25 janvier 2001 à la Table métropolitaine de l'étude sur les besoins de main-d'œuvre en optique-photonique par le comité sectoriel des technologies de l'information et des communications, la Table métropolitaine, conjointement avec la Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle, a d'abord diffusé l'étude sur les besoins de main-d'œuvre en optique-photonique pour sensibiliser les intervenants d'Emploi-Québec à cette problématique. De plus, en 2001-2002, elle prévoit procéder à l'analyse d'un projet et possiblement octroyer un financement pour un projet d'envergure métropolitaine.

- Commerce électronique

Au cours de l'année 2000-2001, la Table métropolitaine a financé une étude sur les besoins de main-d'œuvre en matière de commerce électronique. Les résultats préliminaires de cette étude ont été présentés aux partenaires de la Table métropolitaine, lors de la rencontre du 30 novembre 2000.

Bien que le commerce « B to B » (business to business) soit déjà très avancé, le commerce entre les entreprises et les acheteurs n'est pas aussi avancé, quoique bien en place. Malgré ce fait, il appert que le commerce électronique est globalement très développé et qu'il a des impacts très importants sur l'organisation du travail des entreprises qui adhèrent à ce nouveau mode de fonctionnement.

Puisque les entreprises devront revoir l'ensemble de leur processus de travail, les besoins d'adaptation de la main-d'œuvre seront énormes. Il est à noter que le Ministère de l'industrie et du commerce (MIC) a déjà développé une

stratégie visant à sensibiliser, au cours des trois prochaines années, plus de 10 000 entreprises à cette problématique. De son côté, la Table métropolitaine diffusera l'étude finale, dès qu'elle sera disponible. Éventuellement, afin de pouvoir recommander de nouveaux contenus de formation et de nouveaux services aux entreprises, il est possible que la Table métropolitaine finance une nouvelle recherche afin de mieux développer la connaissance des nouvelles tâches qui sont créées par le commerce électronique. Les résultats préliminaires de l'étude indiquent que près de 83 nouveaux types d'emploi sont et/ou seront créés avec le développement du commerce électronique.

## 2. Harmonisation de l'offre de formation

Afin d'assurer une bonne adéquation formation/emploi selon les professions ou les secteurs d'activité économique de la RMR et qui sont priorisés par la Table métropolitaine, le comité métropolitain de l'offre de formation (COF) développe, depuis l'été 2000, les outils qui permettront une analyse relativement exhaustive des besoins. Le comité identifie également les outils et/ou les sources d'informations déjà existants qui pourront être utiles et complémentaires.

Dès que l'ensemble des outils d'analyse seront prêts, le COF s'assurera de la participation de représentants des directions régionales du Ministère de l'éducation du Québec (MEQ) et des directions régionales d'Emploi-Québec et il commencera ses travaux d'analyse. Nous en sommes donc à la première étape. **Au cours de l'année 2001-2002, le COF pourra bénéficier des outils développés au cours de l'année 2000-2001 et entreprendre ses travaux d'analyse.**

Pour faciliter la compréhension, voici un diagramme qui explique la démarche de planification du COF ainsi que les outils, bases et données que nous avons développés ou qui sont en développement et qui seront utilisés suite à une activité de veille. Cette démarche a été présentée aux représentants de l'administration centrale du MEQ, en janvier 2001. La réception fut très positive et les représentants du MEQ nous ont offert leur collaboration.

## 2.3 DÉCIDER DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

### Résultats :

Budget au 1 <sup>er</sup> avril 2000 :	6 500 000 \$
Solde reporté 1999-2000 :	<u>2 195 523 \$*</u>
Solde disponible au 1 <sup>er</sup> avril 2000 :	4 304 477 \$

\* Il faut noter que les montants engagés pour des projets démarrés en 1999-2000 et qui se sont poursuivis en 2000-2001 ont généré un solde reporté de 2 195 523 \$. Ce montant aurait dû être transféré le 1<sup>er</sup> avril 2000 aux directions régionales de Montréal (1 528 034 \$), de Lanaudière (101 068 \$) et de la Montérégie (566 421 \$).

Lors du bilan financier de septembre 2000, le nouveau coordonnateur de la Table a signalé cette situation au directeur général adjoint aux opérations. Après discussion, il fut convenu, compte tenu des importants périmés annoncés par les directions régionales, que la part du montant qui revenait aux directions régionales ne serait transférée que si les directions régionales en faisaient la demande. La Table n'a reçu aucune demande.

Solde reporté au 1 <sup>er</sup> avril 2000 :	2 195 523 \$
Engagements réalisés du 1 <sup>er</sup> avril 2000 au 28 février 2001 :	2 031 204 \$
Périmés de la Table métropolitaine 2000- 2001 :	<u>2 213 273 \$</u>
Budget total 2000-2001 :	6 500 000 \$

Il est à noter que la Table métropolitaine ne dispose d'aucun budget de fonctionnement et qu'un seul employé en assure la permanence. Cette situation affecte sa capacité de développement et ralentit le déroulement des travaux en cours.

### La continuité de la connaissance

Les activités générées par la Table au cours de la présente année financière montrent clairement qu'elle peut être un puissant outil de concertation et d'harmonisation des actions relatives au développement de l'emploi pour la Région métropolitaine de recensement.

La Table métropolitaine ne peut, cependant, réaliser les mandats qui lui sont confiés que si elle est outillée adéquatement. Jusqu'à maintenant, l'expérience a démontré que ce n'est pas au niveau des budgets d'intervention que les difficultés se sont fait sentir, mais au niveau de la continuité de l'expertise.

Afin d'appuyer en continu ses avis sur une connaissance approfondie de la RMR, la Table métropolitaine se doit de bénéficier de support et de continuité au niveau de l'analyse des problématiques du marché du travail. Si elle continue d'être constamment à la remorque et en attente de travaux ou d'études dont elle n'a pas la responsabilité et qui, souvent, ne sont pas spécifiques à la RMR, elle ne pourra exercer adéquatement et de façon stable son mandat.

Ainsi, la Table métropolitaine devrait pouvoir compter sur le support d'un économiste dédié spécifiquement à la problématique RMR.

Elle devrait également pouvoir compter sur un agent de recherche et de développement qui aurait pour mandat d'assurer la préparation de documents de fonds et de susciter l'émergence de projets de développement innovateurs.

En ce qui a trait à l'économiste métropolitain, bien qu'il devrait travailler sous la responsabilité de la Table métropolitaine, il devrait également travailler en très étroite collaboration avec la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail.

Compte tenu des problématiques en matière de ressources relatives à l'information sur le marché du travail (IMT), il s'avère, jusqu'à présent, impossible de compter sur le support d'un économiste. Pour le moment, nous devons procéder à l'embauche ponctuelle d'un consultant. Ceci ne permet pas d'assurer une continuité dans la connaissance et la vision.

La Table métropolitaine devrait également disposer d'un budget de fonctionnement qui lui permettrait d'acheter les bases de données nécessaires à ses travaux et d'assurer une diffusion élargie de ses travaux .

## **2.4 COLLABORER AVEC LES INSTANCES DE DÉVELOPPEMENT**

### *Résultats :*

Avant de créer des liens avec les différents intervenants métropolitains, il fallait d'abord que la Table métropolitaine se positionne par rapport aux mandats relevant de la décision ministérielle 1998-2001 et qu'elle mette en place les éléments nécessaires à la concertation. C'est en grande partie ce qu'elle a fait en 2000-2001 en identifiant des stratégies de main-d'œuvre, en favorisant l'arrimage des plans d'action régionaux et en développant des outils qui serviront l'harmonisation de l'offre de formation.

C'est ainsi que, dans le cadre du plan d'action 2000-2001, nous avons effectué une synthèse des plans d'action régionaux. Cet exercice nous a permis de constater, entre autres, que plusieurs problématiques étaient communes d'une région à l'autre, que plusieurs secteurs d'activité présents dans les régions partageaient les mêmes défis et qu'ils pourraient profiter d'une action concertée. À la suite de ce constat, il a été proposé aux directions régionales d'identifier justement les problématiques sectorielles métropolitaines pouvant faire l'objet d'une concertation entre les régions et, par conséquent, d'inclure dans leur PAR un volet métropolitain, ce qu'elles ont fait pour l'année 2001-2002.

Dans la mesure où les ressources le permettront, la Table métropolitaine pourra entreprendre, en 2001-2002, des démarches de concertation et d'arrimage de différentes natures (échange d'informations, ententes administratives) auprès de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), des conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT), de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), des comités sectoriels, des conseils régionaux de développement (CRD) et d'avoir une plus value à offrir afin d'établir un travail de partenariat plus élargi.

## 2.5 AVISER LE MINISTRE DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

### *Résultats :*

Le lecteur a pu constater qu'au cours des huit derniers mois, la Table a entrepris un virage majeur et, en plus, rappelons que la Table doit se départir de l'image qu'elle n'est qu'un outil d'approbation de projets qui, malheureusement, n'ont pas toujours eu l'envergure métropolitaine.

Sous la conduite de son président, la Table métropolitaine doit être perçue comme un outil extraordinaire de concertation et d'arrimage au service d'Emploi-Québec et de son Ministre. Ses mandats sont principalement :

- d'établir les problématiques du marché du travail,
- de faciliter l'arrimage des actions des directions régionales pour la résolution des problématiques du marché du travail, tant au niveau des mesures que des services,
- de favoriser la concertation des intervenants du marché du travail.

Pour ce faire, la Table a d'abord mis les chantiers en route pour démontrer que le mandat qui lui a été confié par le Ministre est en voie de réalisation.

Le présent exercice de planification représente donc un contact privilégié avec le Ministre.

Au cours de l'année 2001-2002, le coordonnateur proposera de rencontrer trimestriellement un représentant du Cabinet du Ministre pour lui faire part de l'évolution des travaux en cours. Il répondra également avec diligence à toute demande du Cabinet.

## 2.6 AUTRES ACTIVITÉS

### *Résultats :*

#### Évaluation de programme :

Dans le cadre de l'exercice 2000-2001, nous avons entrepris une démarche visant à effectuer une évaluation des retombées de tous les projets acceptés à la Table métropolitaine depuis sa création.

### 3. PLAN D'ACTION ANNUEL 2001-2002

En lien avec les travaux entrepris ces derniers mois, la Table métropolitaine entend poursuivre les objectifs qui suivent au cours de la période 2001-2002. Ces objectifs, rappelons-le, s'inscrivent directement en lien avec le mandat qui a été confié originalement à la Table métropolitaine.

Par ailleurs, nous en sommes aussi rendus à affirmer que la plupart des travaux de recherche produits par la Table métropolitaine (de même que ceux qui seront produits dans les mois à venir) doivent s'inscrire selon une perspective systémique, à savoir que les travaux visant à mieux connaître la problématique du marché du travail de la RMR de Montréal doivent servir tout autant aux travaux du comité métropolitain de l'offre de formation qu'à ceux du comité d'arrimage des plans d'action régionaux. Ces travaux doivent avant tout favoriser la prise de décision, notamment, lors de dépôts de projets à la Table métropolitaine.

Cette approche systémique déborde également les travaux produits par la Table. En effet, les travaux de la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, ceux de la Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle et ceux des comités sectoriels sont également en compte.

#### 3.1 ÉTABLIR LES PROBLÉMATIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RMR

##### *Plan d'action*

##### ➤ **Mettre à jour les analyses du marché du travail métropolitain**

Le développement d'un modèle de prévision de l'emploi régional et sectoriel par la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail permet désormais d'identifier les taux de croissance prévisibles de l'emploi par secteur d'activité économique et par profession d'ici 2004 et ce, par région administrative, pour l'ensemble de la province et pour la RMR de Montréal. Le traitement et l'analyse des données économétriques qui découlent de ce modèle prévisionnel restent cependant à être effectués, ce que nous entendons faire au cours des premiers mois de l'exercice 2001-2002.

Les résultats qui en ressortiront devraient, par la suite, être intégrés à la problématique du marché du travail métropolitain et faire l'objet d'un tiré à part<sup>1</sup>. Des données sur la population active, sur les taux d'activités et de chômage, sur le nombre de prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi sont également disponibles annuellement et contribuent à tracer un profil assez détaillé du marché du travail métropolitain. En ce sens, ces dernières devraient être aussi intégrées dans ce tiré à part. Il faudra également ouvrir un volet relatif aux problématiques relatives aux clientèles particulières.

De plus, dans l'optique de l'utilisation d'une démarche systémique, il y aura lieu, selon nous, de mettre en parallèle les prévisions relatives à la mise à jour des données de la RMR avec les grandes tendances observées en matière d'emploi sur la

<sup>1</sup> Nous parlons ici d'une publication qui n'inclurait pas les données sur l'évolution de la population, sur ses revenus et sa scolarité, compte tenu que les données qui y seraient présentées feraient toujours référence à celles du recensement de 1996 et qui auront été publiées dans une publication antérieure.

scène mondiale. Le contexte de mondialisation des marchés devrait être pris en compte plus que jamais dans nos analyses. Dans la même veine, il y aura lieu de poursuivre à, un rythme encore plus soutenu, l'intégration des études sectorielles, régionales et ministérielles.

### 3.2 IDENTIFIER LES STRATÉGIES ET LES OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS

#### *Plan d'action*

#### **A) Effectuer l'analyse des données économétriques portant sur les secteurs d'activité économique et sur les professions et les mettre en relation avec les autres bases de données**

Le plan d'action 2000-2001 mettait essentiellement l'emphase sur l'identification des secteurs d'activité économique à caractère *métropolitain*. Nous en avons identifié quelques-uns (par exemple, transports, télécommunications, produits métalliques, textile, technologies de l'information, agro-alimentaire, etc.). Cette identification était principalement basée sur leur présence dans plus d'une région de la RMR de Montréal et ce, essentiellement, à partir des données portant sur la population active occupée, issues du recensement de 1996.

Depuis, nos outils pour mesurer les perspectives de croissance des différents secteurs d'activité économique et des différentes professions se sont raffinés et permettent de mieux cibler ceux et celles qui devraient connaître de bonnes ou de moins bonnes perspectives de développement au cours de la prochaine décennie. Ces outils sont, entre autres : le modèle prévisionnel de la DPIMT, ceux du ministère Développement ressources humaines Canada (DRHC) et du Bureau of Labor Statistics des États-Unis (BLS).

En fonction de ces outils d'analyse, il y aura lieu de redéfinir la liste des secteurs d'activité économique et des professions qui devraient peut-être faire l'objet d'une attention spéciale en 2001-2002. Nous ne pouvons nous limiter à intervenir uniquement dans les secteurs d'activité économique ou les professions présentant un bon potentiel de croissance; il nous faut aussi penser à regarder là où des difficultés sont susceptibles de se manifester au cours des années à venir. Notre mandat en est également un de stabilisation de la main-d'œuvre.

#### **B) Produire des études en profondeur des secteurs d'activité et des professions ciblés**

Une fois les secteurs d'activité économique et les professions identifiés, il nous restera, dans un cas comme dans l'autre, à déterminer dans quelle mesure et avec quelle ampleur les milieux concernés seront en mesure de s'ajuster afin de faire face aux défis qui les attendent (croissance ou décroissance de l'emploi, nouveaux besoins de formation, secteurs en émergence, etc.). Et c'est sur ce point que nous entendons directement intervenir, à savoir la réalisation d'études beaucoup plus complètes auprès des gens des secteurs visés (par le biais de recherches documentaires, de discussions de groupe et de

sondages)<sup>2</sup>. Les résultats de ces recherches nous permettront de mieux cibler la nature de nos interventions futures et également d'aider les directions régionales à prendre des décisions plus éclairées.

Les travaux en cours ne nous permettent, toutefois, pas encore, de dire combien de secteurs ou de professions devront être analysés plus en profondeur. Cela dépendra, en fait, des ressources qui seront allouées à la Table métropolitaine pour réaliser ce volet.

Nous avons cependant déjà identifié quelques secteurs d'activité économique où une intervention de notre part pourrait être requise et pour lesquels un avis au Ministre pourra éventuellement être nécessaire :

- Industrie des nanotechnologies (secteur de la métallurgie)

Suite aux recherches documentaires effectuées en 2000-2001 qui nous permettent d'identifier les nanotechnologies comme un secteur en émergence et d'une très grande importance stratégique pour le Québec, la Table métropolitaine compte entreprendre deux actions :

- La première est, dans la mesure où le budget le permet, de participer au développement d'un projet métropolitain relatif à cette industrie.
- Dans un deuxième temps, la Table désire entreprendre une action d'information visant à sensibiliser les intervenants d'Emploi-Québec, ainsi que les intervenants d'autres ministères, à l'importance stratégique de ce secteur pour l'économie et la main-d'œuvre québécoises.

- Commerce électronique

Dans le cadre des nouvelles façons de faire qui sont générées par le commerce électronique, les entreprises devront revoir l'ensemble de leur processus de travail. Les besoins d'adaptation de la main-d'œuvre seront donc énormes.

La Table métropolitaine compte entreprendre les actions suivantes :

- Diffuser l'étude qu'elle finance auprès du groupe de chercheurs de Polytechnique. Cette étude est actuellement en cours de réalisation;
- Éventuellement, afin de pouvoir recommander de nouveaux contenus de formation et de nouveaux services aux entreprises, il est possible que la Table métropolitaine étudie la possibilité de financer une nouvelle recherche afin de mieux développer la connaissance des nouvelles tâches qui sont créées par le commerce électronique. Les résultats préliminaires de l'étude, actuellement en cours, indiquent que près de 83 nouveaux types d'emploi sont et/ou seront créés

---

<sup>2</sup> Avec le souci bien évident d'agir en complémentarité avec ce que les autres intervenants font en matière de recherche sur l'emploi et la main-d'œuvre.

avec le développement du commerce électronique. Il est à noter que plusieurs intervenants (MIC, établissements d'enseignement, certaines directions régionales d'Emploi-Québec) sont impliqués au niveau du commerce électronique et que nos actions devront s'arrimer avec les leurs.

- Industrie de la photonique (secteur des technologies de l'information)

Suite à la présentation du 25 janvier 2001, à la Table métropolitaine, de l'étude sur les besoins de main-d'œuvre en optique-photonique par le comité sectoriel des technologies de l'information et des communications, la Table métropolitaine, conjointement avec la Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle, a d'abord diffusé l'étude sur les besoins de main-d'œuvre en optique-photonique pour sensibiliser les intervenants d'Emploi-Québec à cette problématique.

En 2001-2002, la Table métropolitaine compte procéder à l'analyse d'un projet et, possiblement, octroyer un financement pour un projet d'envergure métropolitaine.

- Industrie bio-alimentaire

Suite au dépôt de l'étude sectorielle sur les problématiques de main-d'œuvre dans les industries de la distribution et de la transformation alimentaire, étude réalisée par la firme **Zins Beuchesne**, à la demande de la Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle, la Table métropolitaine a financé, en 2000-2001, une étude de faisabilité (55 000 \$) qui vise à identifier des pistes de solution.

Cette étude vise essentiellement à évaluer si une action concertée et complémentaire entre les intervenants du secteur bio-alimentaire (industries, tables bio-alimentaires, établissements de formation, directions régionales d'Emploi-Québec...) est possible afin de résoudre les problèmes de recrutement, de formation et de rétention des employés.

Nous devrions disposer des résultats de l'étude au début d'avril 2001. Si elle démontre la capacité de l'industrie et des intervenants de se concerter, la Table métropolitaine pourrait recommander, en 2001-2002, le financement d'un projet métropolitain visant le développement de la main-d'oeuvre.

Ainsi, si l'étude est concluante, la Table aura une action déterminante sur l'ajustement de la problématique de main-d'œuvre dans le secteur bio-alimentaire.

Par ailleurs, à titre informationnel, il ressort que les secteurs d'activité économique à caractère *métropolitain*, dont les perspectives de croissance de l'emploi sont supérieures à 10 % d'ici 2004<sup>3</sup>, sont les suivants :

<sup>3</sup> Grâce, notamment, au modèle prévisionnel développé par la DPIMT. Les secteurs identifiés ici le sont à partir de prévisions effectuées en mai 2000. Bien que le modèle intègre des éléments conjoncturels, il n'y avait pas nécessairement d'indices quant au ralentissement économique actuel. Cela fait qu'il y a

- Divertissements et loisirs (29,9 %)
- Produits métalliques (22,6 %)
- Services aux entreprises (19,1 %)
- Produits électriques et électroniques (18,5 %)
- Commerce de gros (17,3 %)
- Hébergement et restauration (16 %)
- Meubles et articles d'ameublement (14,9 %)
- Matériel de transport (12,7 %)

### **C) Assurer une harmonisation de l'offre de formation pour la Région métropolitaine**

#### **➤ Contribuer à l'harmonisation de l'offre de formation**

Cette contribution ne peut que s'inscrire en continuum avec les deux actions précédentes. De fait, les travaux de recherche qui y seront produits devraient servir principalement à alimenter en continu les membres du comité métropolitain de l'offre de formation dans leurs réflexions quant à l'adaptation de la carte de l'offre de formation actuelle et future de la Région métropolitaine de Montréal.

Notre mandat consistera à préparer les outils d'analyse, donc à en préciser les critères devant permettre aux décideurs de faire des choix éclairés. À cet effet, signalons qu'il faudra également mettre à jour la carte des programmes autorisés pour l'année 2001-2002 et ce, dans les cinq régions de la RMR de Montréal. Les données, portant sur la relance des personnes diplômées des programmes de niveau secondaire et de niveau collégial, devront être aussi intégrées aux travaux de recherche.

#### **➤ Favoriser la concertation entre les différents partenaires**

Nous entendons prendre les moyens pour que les différents partenaires (E-Q, MEQ, MIC, MAPAQ, représentants des collèges et des commissions scolaires à la Table métropolitaine, etc.) impliqués au niveau de la carte de l'offre de formation se concertent et ce, pour les bénéfices de la population résidant au sein de la RMR de Montréal.

### 3.3 DÉCIDER DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

*Plan d'action :*

Les projets démarrés en 2000-2001, qui se poursuivront en 2001-2002, solde reporté, sont les suivants :

Automobile comité sectoriel :	138 000 \$
Techniques services de garde :	203 006 \$
Techniques services de garde :	1 000 000 \$
Indicateurs industries de pointe :	62 500 \$
Hirondelle :	119 189 \$
Observatoire Emploi (OSEC) :	150 000 \$*
Recherche d'emploi informatisée :	<u>225 071 \$</u>
Solde reporté au 1 <sup>er</sup> avril 2001 :	1 897 866 \$
<b>Budget 2001-2002 :</b>	<b>5 000 000 \$</b>
<u>Solde disponible pour de nouveaux projets :</u>	<u>3 102 134 \$</u>

\* Le financement de ce projet est conditionnel aux résultats que présentera l'organisme à la fin de mars 2001.

**Dans le cadre de l'utilisation des ressources, en 2001-2002, les partenaires de la Table métropolitaine entendent se positionner sur un mode de financement de son budget d'intervention qui éliminera les irritants, si souvent soulignés par les directions régionales.**

### 3.4 COLLABORER AVEC LES INSTANCES DE DÉVELOPPEMENT

#### A) Offre de formation

*Plan d'action :*

La Table métropolitaine entend prendre les moyens afin que les différents partenaires (E-Q, MEQ, MAPAQ, représentants des collèges et des commissions scolaires à la Table métropolitaine, le représentant d'Emploi-Québec au Comité national de programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) etc) impliqués au niveau de la carte de l'offre de formation se concertent et ce, pour les bénéfices de la population résidant au sein de la RMR.

#### B) Diffuser les résultats de nos travaux de recherche aux directions régionales d'Emploi-Québec

*Plan d'action :*

De manière à ce que les conclusions des travaux de recherche entrepris par la Table métropolitaine soient prises en considération dans les plans d'action régionaux, il faudra s'assurer de les communiquer aux directions régionales ainsi qu'à la Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle. À ce chapitre, il y a lieu de croire que des comités de travail ad hoc pourraient voir le jour.

### **C) Positionner la Table, tant dans le réseau interne qu'externe d'Emploi-Québec**

#### *Plan d'action :*

Les travaux accomplis par la Table métropolitaine au cours de l'année 2000-2001, travaux qui se poursuivront en 2001-2002, constituent une plus value sur laquelle la Table peut compter pour se positionner, autant dans le réseau interne qu'externe d'Emploi-Québec.

Au cours de l'année 2001-2002, le coordonnateur entend :

- accepter et/ou susciter toutes les invitations des directions régionales (responsables de la formation, responsables des services aux entreprises),
- rencontrer les membres des CRPMT,
- rencontrer les membres de la CPMT,
- rencontrer les représentants des CRD et évaluer la possibilité d'établir une entente administrative,
- rencontrer les directions centrales et régionales d'Emploi-Québec (DPIMT, DGAIS),
- rencontrer, de façon ciblée, les comités sectoriels,
- rencontrer les représentants de la CMM, responsables de la planification et du développement économique,
- rencontrer les représentants des directions régionales du MEQ.

En plus de clarifier le rôle et les mandats de la Table, l'objectif de ces rencontres sera principalement de faire valoir son rôle de support et d'aide à la prise de décision en ce qui a trait à la problématique du marché du travail de la RMR.

Au cours de l'année 2001-2002, la Table développera un site Internet. On pourra y retrouver, entre autres, les mandats de la Table, la liste de ses travaux, le contenu de ses publications, la liste des partenaires, les secteurs d'activité en émergence.

### **3.5 AVISER LE MINISTRE**

Le coordonnateur entend rencontrer, trimestriellement, un représentant du Cabinet du Ministre afin de lui présenter les travaux en cours. Il répondra également, avec diligence, à toute demande émanant du Cabinet.

Sur certains dossiers prioritaires pour le développement de la RMR, la Table métropolitaine entend soumettre des avis au Ministre.

### **3.6 AUTRES ACTIVITÉS**

#### **Effectuer la synthèse des plans d'action régionaux**

En 2001-2002, nous entendons, en concertation avec le comité d'arrimage, refaire le même exercice de synthèse en analysant plus spécifiquement comment le volet métropolitain a été intégré par les directions régionales dans les PAR. De cet exercice, découlera éventuellement la création d'un sous-comité qui aura pour mandat de suggérer un pro-forma de Plan d'action métropolitain.

#### **Finaliser l'évaluation de programme et faire le suivi post-évaluation**

Nous prévoyons être en mesure de déposer un rapport d'évaluation au cours des premières semaines de l'exercice 2001-2002.

S'il nous apparaît d'ores et déjà évident qu'il faudra trouver de meilleurs mécanismes pour faciliter le suivi des dossiers, il est cependant encore trop tôt pour porter un jugement sur la valeur intrinsèque des projets acceptés jusqu'à maintenant. À la lumière des résultats qui seront obtenus, il y aura peut-être lieu de revoir les critères d'acceptation de projets et, par le même fait, refaire le guide d'encadrement des projets (publié en juillet 2000).